

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2008)  
**Heft:** 1763

**Artikel:** Votation du 24 février : les PME, utiles pour séduire le peuple : point n'est besoin d'un cadeau aux gros actionnaires pour soutenir l'activité économique et l'emploi  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1012378>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

à l'air libre.

Seconde complication: l'obligation de l'étiquetage. Chaque producteur, chaque distributeur peut créer son propre label comme il crée une marque. S'il veut décréter l'étiquetage obligatoire, l'Etat doit tenir compte de tous ses accords commerciaux avec l'étranger. Un label propre à la Suisse ne contreviendrait à aucun engagement international. Mais Berne s'engage dans une autre direction. Avec l'introduction du principe «*Cassis de Dijon*»

qui doit permettre aux produits européens de pénétrer librement sur notre marché pour lutter contre la vie chère, il s'agit de traquer les particularismes helvétiques et non d'en introduire de nouveaux.

Qu'il soit simple et peu pertinent, compliqué et inapplicable, privé ou obligatoire, un label écologique n'est qu'un coup de pouce en faveur de l'environnement. Les consommateurs conscients de leur responsabilité environnementale ne sont

qu'une faible minorité. Le marché le plus transparent qui soit ne parviendra pas à réduire d'une manière significative les émanations de CO<sub>2</sub>. Il faut agir directement sur l'ensemble de la chaîne de production et de distribution par le renchérissement des coûts pétroliers, notamment pour le transport aérien. Pour influencer significativement le commerce mondial, il est illusoire de vouloir faire cavalier seul sur le marché suisse. La taille critique minimale est européenne.

## **Votation du 24 février: les PME, utiles pour séduire le peuple** *Point n'est besoin d'un cadeau aux gros actionnaires pour soutenir l'activité économique et l'emploi*

Jean-Daniel Delley (13 janvier 2008)

Les partisans de la réforme de l'imposition des entreprises jouent à fond la carte des petites et moyennes entreprises. Avec raison, car les 300'000 PME helvétiques constituent l'essentiel du tissu économique et offrent les deux tiers de toutes les places de travail dans l'économie privée. Et puis, en Suisse, le petit et le moyen sont populaires, plus que le grand dont on est fier mais qu'on craint.

Les mesures proposées visent à diminuer la charge fiscale sur le capital, de manière à ne pas réduire la substance des entreprises, à en faciliter la transmission, la réorientation

et la liquidation, à diminuer le coût de l'emprunt. Des mesures favorables à l'activité économique, à la croissance et à l'emploi.

Les adversaires de la réforme – la gauche et les syndicats – dénoncent le cadeau fiscal concédé aux gros actionnaires. Car ce sont les gros actionnaires et non les artisans et autres propriétaires de PME qui profiteront d'abord de ce cadeau. La critique est justifiée puisque les actionnaires détenteurs de 10% et plus du capital d'une entreprise ne seraient taxés que sur 60% de leurs dividendes. Une mesure contraire aux principes de

l'égalité devant l'impôt et de l'imposition en fonction de la capacité économique, dont plusieurs experts ont dénoncé le caractère anticonstitutionnel.

Le paquet proposé contient donc des mesures incontestées, paquet dans lequel le parlement a glissé une taxation partielle, injuste et injustifiée des dividendes. C'est pourquoi il doit être renvoyé à son expéditeur pour déficelage. La socialiste bâloise Anita Fetz, elle-même à la tête d'une PME, a déjà déposé une motion dans ce sens.